



maa

Observatoire des Mortalités
et des Affaiblissements
de l'Abeille mellifère

OMAA

Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère





Genèse du projet

- **Contexte**: Hiver 2013/2014: mortalités hivernales importantes de colonies d'abeilles dans la chaîne pyrénéenne
- **Constat**: Faiblesse des dispositifs de surveillance alors en place pour repérer des événements de santé de faible à moyenne intensité touchant les colonies d'abeilles
- **Décision**: Mise en place d'un outil de surveillance syndromique dans la filière apicole, sous l'impulsion du plan ministériel de développement durable de l'apiculture:

L'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (OMAA)

Objectifs de l'OMAA

- **Objectifs :**

Faire l'inventaire et l'analyse de la dynamique spatio-temporelle des mortalités et des affaiblissements des colonies en France dans le but de détecter des dégradations de l'état de santé du cheptel apicole français et d'alerter les gestionnaires du risque



Répondre aux attentes des pouvoirs publics = alerte précoce en cas d'augmentations anormales des événements de santé

Répondre aux attentes des apiculteurs = compréhension des événements d'affaiblissement et/ou de mortalités



Gouvernance de la phase de construction de l'OMAA

- **Pilote** : DGAI
- **Développement du projet** : dans le cadre Plateforme Epidémiosurveillance en Santé Animale (ESA) - offre un cadre au niveau national pour les réflexions concernant les maladies animales
- **Animation de la construction de l'OMAA** : ITSAP – Institut de l'Abeille
- **Structures ayant contribué à la construction de l'OMAA**
 - Organisations apicoles : ADA, FNOSAD, GDS France et ITSAP-Institut de l'Abeille
 - Organisations vétérinaires : SNGTV et l'ONIRIS (école vétérinaire de Nantes)
 - Administration : CGAAER, DDecPP, DGAI et DRAAF
 - Laboratoire : ADILVA
 - Scientifiques : ANSES
- **Début de la construction de l'OMAA**: mars 2015

Constatation d'un évènement de santé sur un rucher

Déclaration

Déclaration téléphonique
par l'apiculteur ou intermédiée

Guichet unique régional

- 1) Réception de la déclaration
- 2) Enregistrement de données issues de la déclaration pour alimenter l'OMAA
- 3) Répartition de l'évènement de santé vers un dispositif de surveillance dédié, s'il existe, en vue d'une investigation

Investigation

ETAT

FILIERE APICOLE

Suspicion d'un danger sanitaire de 1^{ère} catégorie

Investigation via le dispositif "surveillance des dangers sanitaires de 1^{ère} catégorie"

Rucher atteint de mortalité massive aiguë

Investigation via le dispositif "mortalités massives aiguës"

Autres troubles

- Mise en place d'une visite de recueil de données épidémiologiques subventionnée par l'Etat (si portée par OVS ou OVVT)
- Autre(s) dispositif(s) de surveillance ?

- Alimentation de l'OMAA en données issues de l'investigation
- Communication de la conclusion de l'investigation auprès du déclarant

Exploitation des données

- Analyse des données collectées par l'OMAA et diffusion des résultats
- Déclenchement d'une alerte en cas d'évènements de santé groupés dans le temps ou dans l'espace



Objectif du déploiement expérimental de l'OMAA

- Tester sur deux années le dispositif OMAA tel qu'il a été conçu par les groupes de travail nationaux dans deux à trois régions françaises sous plusieurs configurations organisationnelles afin de vérifier son opérationnalité, d'évaluer s'il répond aux objectifs qui lui ont été assignés, et d'identifier les voies d'amélioration en vue de son éventuel déploiement à l'échelle nationale.

→ Lancement d'une phase expérimentale en région Bretagne et région Pays de la Loire



Gouvernance du projet durant la phase expérimentale

Au niveau national :

- Coordination nationale par la DGAI et l'ITSAP-Institut de l'abeille
- Suivi technique du déploiement par le groupe de suivi « abeilles » de la Plateforme ESA
- Comité de pilotage : comité d'experts apicole du CNOPSAV

Au niveau régional :

- Coordination régionale par le SRAL
 - Guichets uniques régionaux placés sous la responsabilité de l'État pendant la durée de la phase expérimentale (ce positionnement pourra être revu à l'issue de la phase expérimentale).
- La mise en œuvre du guichet unique a été à l'OVVT.



Visite de "recueil de données épidémiologiques" pour les "autres troubles"

- Concerne les ruchers des régions « pilotes »
- A pour vocation d'alimenter l'OMAA en données épidémiologiques concernant les événements de santé de la catégorie « autres troubles » ayant fait l'objet d'une déclaration au guichet unique de l'OMAA et d'apporter des conseils aux apiculteurs
- Visite mise en œuvre par une personne reconnue compétente en apiculture et pathologie apicole (vétérinaire ou TSA)
- Tout apiculteur éligible, quel que soit le nombre de ruches
- Au maximum une visite financée par an et par apiculteur
- Coûts des analyses non pris en compte dans ce dispositif

Information des apiculteurs

- Affiches
- Petits dépliants
- Mail d'information
- Diffusion d'articles dans la presse locale et nationale
- Présentation du dispositif lors d'assemblées d'apiculteurs
- ...

**VOUS CONSTATEZ
DES MORTALITÉS
OU DES AFFAIBLISSEMENTS
DE COLONIES D'ABEILLES**

DÉCLAREZ LES RAPIDEMENT à l'OMAA Bretagne
(Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère)

Un guichet à votre écoute
Un vétérinaire diplômé en pathologie apicole
7 jours sur 7
OMAA
Une prise en compte de votre déclaration
Tout au long de l'année
Un retour individualisé

UN NUMÉRO : 02 44 84 68 84
ET/OU declaration-omaa@gtv-bretagne.org

Pour vous aider à comprendre ce qui impacte vos colonies
Pour participer collectivement à la meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère

Pour plus d'information : <http://plateforme.esa.fr>

Logo OMAA (Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère)

Logos partenaires : République Française, Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, gtv Bretagne (Généraliste des Travaux Vétérinaires de Bretagne), GDS Bretagne.



Formation des acteurs

- DGAL + ITSAP
- Coordinateurs
- Répartiteurs :
 - réception des appels et orientation
 - théorie et pratique
- Investigateurs :
 - agents DD + vétérinaires
 - harmonisation des visites de ruchers (y compris 3^e branche)
 - théorie et pratique



Démarrage du projet pilote

- Pays de Loire :

CNOPSAV du
14/03/2018

- 39 déclarations
 - 4 DS1
 - 4 MMA
 - 31 « autres » (varroas)
 - 26 visites de ruchers

- Bretagne :

- 24 déclarations
 - 1 MMA
 - 18 « autres »
 - 11 visites



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Merci pour votre attention

